

-----  
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT  
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE  
-----

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET  
-----

**C O M M U N I Q U E**  
-----

En vue de permettre aux 782 groupes de producteurs et aux micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles dont les plans d'affaires ont été retenus à la Commission de validation du 26 mars 2020, de participer à la riposte alimentaire contre le Covid 19, et conformément aux instructions de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, l'Unité Nationale de Coordination du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), informe les acteurs agropastoraux et halieutiques que, sur avis de non objection de la Banque mondiale, la contrepartie ou apport du bénéficiaire du plan d'affaires est modifiée et fixée désormais comme suit :

- Pour les groupes de producteurs (coopétives et groupements) :
  - Disposition initiale : 10% ;
  - Disposition nouvelle : 5%.
  
- Pour les micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles :
  - Disposition initiale : 50% ;
  - Disposition nouvelle : 25%.
  
- Pour les populations autochtones :
  - Sans changement : 0%.

En conséquence, l'Unité Nationale de Coordination du PDAC félicite, encore une fois, les groupes de producteurs et les entreprises concernés et les invite à accélérer le processus d'ouverture des comptes bancaires et d'apport de leurs contreparties ainsi revues à la baisse afin de signer leurs conventions de financement respectives et de commencer la mise en œuvre des plans d'affaires agropastoraux et halieutiques.

Fait à Brazzaville, le 06 MAI 2020

Le Coordonnateur National,

